

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RH2202 Approfondissement disciplinaire et didactique en géographie			
Ancien Code	PERH2B22ADGEO	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEHB2220		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Samir ABI (samir.abi@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Laure-Anne VAN DEYNZE (laure-anne.van.deynze@helha.be) HELHa Loverval Marc DEPRez (marc.deprez@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise l'approfondissement par l'étudiant des contenus disciplinaires et didactiques nécessaires à la construction de séquences d'enseignement de la géographie dans l'enseignement secondaire.

Elle porte sur la mobilisation des contenus à enseigner ainsi que sur la maîtrise des ressources indispensables à leur mise en œuvre.

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive**

- 3.1 Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant est à même :

- D'appliquer les bases de la démarche géographique et sa transposition didactique sur des objets d'étude prévus dans le Tronc commun.
- De faire preuve de sa maîtrise des contenus et du vocabulaire disciplinaires
- De transposer les contenus et méthodes d'enseignement développés durant l'unité à de nouvelles situations à vivre en classe de géographie du secondaire.
- De concevoir des situations d'apprentissage permettant l'acquisition de savoirs et savoir-faire en géographie

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERH2B22ADGEOA Approfondissement disciplinaire et didactique en géographie 75 h / 5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERH2B22ADGEOA Approfondissement disciplinaire et didactique en géographie 50

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Les modalités d'évaluation sont reprises dans les fiches descriptives jointes pour chacune des implantations.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL

Tél : +32 (0) 71 43 82 11

Fax : +32 (0) 71 47 28 19

Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Approfondissement disciplinaire et didactique en géographie			
Ancien Code	13_PERH2B22ADGEOA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEHB2221		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marc DEPRESZ (marc.deprez@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise l'approfondissement par l'étudiant des contenus disciplinaires et didactiques nécessaires à la construction de séquences d'enseignement de la géographie dans l'enseignement secondaire.

Elle porte sur la mobilisation des contenus à enseigner ainsi que sur la maîtrise des ressources indispensables à leur mise en œuvre.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, l'étudiant est à même :

D'appliquer les bases de la démarche géographique et sa transposition didactique sur des objets d'étude prévus dans le Tronc commun.

De faire preuve de sa maîtrise des contenus disciplinaires en lien avec le Tronc commun pour le niveau secondaire.

De faire preuve de sa maîtrise du vocabulaire disciplinaire et didactique développé durant l'unité.

De transposer les contenus et méthodes d'enseignement développés durant l'unité à de nouvelles situations à vivre en classe de géographie du secondaire.

De concevoir des situations d'apprentissage permettant l'acquisition de savoirs et savoir-faire en géographie indispensables à l'exercice des compétences à destination d'élèves du Tronc commun.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les savoirs requis pour enseigner les risques climatiques

Les liens entre le réchauffement climatique et des aléas naturels

Les attendus en lien avec les savoir-faire et les compétences du Tronc commun

Démarches d'apprentissage

La mise en place des savoirs, savoir-faire et compétences visés par les acquis d'apprentissage se fait sur la base d'activités individuelles ou collaboratives lors de période en présentiel ou en autonomie. Ces activités seront alternées avec des temps de structuration des connaissances ou de clarification des savoirs, savoir-faire et compétences visés. Selon les opportunités : intervention de personnes ressources, visites de terrain et/ou culturelle. Les étudiants sont amenés lors de ces différents temps à prendre notes afin de compléter les supports de cours mis à leur disposition.

Dispositifs d'aide à la réussite

A la demande de l'étudiant, des rencontres de travail/remédiation peuvent être organisées. Des moments

d'interactions et de questionnement en groupe seront également aménagés par le professeur lors des cours. La réussite passe avant tout par une présence active aux cours.

Sources et références

Notes de cours, supports et références publiés sur le portail du cours <https://prof.scienceshumaines.be>
Référentiel de formation historique, géographique, économique et sociale - Tronc commun (2022).

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne utiles sont publiés sur le portail du cours <https://prof.scienceshumaines.be>

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation consiste en un examen mixte :

- un test en ligne relatif aux savoirs déclaratifs.
- un examen écrit portant sur la capacité à mettre en oeuvre une analyse géographique d'un risque associé à un aléa climatique selon le prescrit du Tronc commun.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	20				
Période d'évaluation	Exm	80			Exm	100

Evc = Évaluation continue, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).